

# INTRODUCTION

## Contexte

**Communauté de Communes de Bégard** : Bégard, Kermoroc'h, Landebaeron, Péder nec, Squiffiec, Saint-Laurent, Trégonneau.

**Communauté de Communes de Belle-Isle-en-Terre** : Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel, La Chapelle Neuve, Loc Envel, Louargat, Plougonver, Tréglamus.

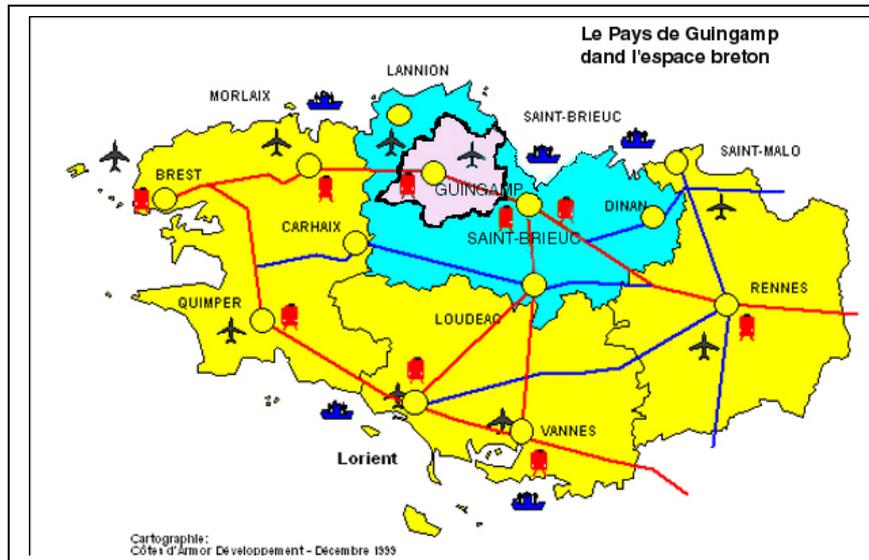
**Communauté de Communes de Bourbriac** : Bourbriac, Coadout, Kérien, Kerpert, Magoar, Moustéru, Plésidy, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Senven-Léhart.

**Communauté de Communes de Châtaudren-Plouagat** : Boquého, Bringolo, Châtaudren, Cohiniac, Lanrodec, Plélo, Plerneuf, Pouagat, Plouvara, Saint-Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel, Saint-Pever, Trégomeur.

**Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha** : Gommenec'h, Goudelin, Lannebert, Lanvollon, Le Faouet, Le Merzer, Pléguen, Plouha, Pludual, Pommerit-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Tréguidel, Trémeven, Trévère c, Tressignaux.

**Communauté de Communes de Guingamp** : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon.

**Communauté de Communes du Trieux** : Brélidy, Ploëzal, Plouec-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan, Saint-Clet.



A la croisée de l'Armor (pays de la mer) et de l'Argoat (pays des bois), le Pays de Guingamp est équidistant des villes de Rennes et de Brest, et à mi-chemin des villes de Saint-Brieuc et de Lannion. Il est traversé d'est en ouest par deux voies de communication rapides reliant Paris à Brest, la Route nationale RN12, et la ligne TGV. Le Pays bénéficie également de la proximité de deux aéroports costarmoricains (Saint-Brieuc et Lannion).

Sous de multiples influences externes et internes qu'elles soient rurales, maritimes ou urbaines, ce secteur reconnu trait d'union entre la côte des rives de la Manche et l'intérieur des terres, se distingue par une attractivité résidentielle engendrant pression foncière et immobilière.

Ces phénomènes se traduisent par un étalement urbain sur l'agglomération de Guingamp et une urbanisation croissante sur les communes périphériques du bassin de Saint-Brieuc et de la frange littorale

Ainsi, dans le but de construire un projet territorial pérenne et d'intégrer les orientations de la loi SRU dans son développement, le Pays de Guingamp a engagé l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, **véritable outil de planification**.

L'élaboration d'un SCOT s'inscrit dans une démarche qui associe concertation des élus et de la population sur les enjeux, le devenir de leur territoire et la prospective à travers la définition des orientations d'organisation spatiale fondées sur la recherche d'un développement équilibré et durable du territoire.

- La structuration du Syndicat du SCOT autour de 7 entités intercommunales s'engage par l'élaboration du SCOT dans une démarche de projet de territoire à l'échelle des 65 communes, vers une solidarité élargie et affirmée.

## I. Qu'est ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale, créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

Le schéma est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace, .... Il en assure donc la cohérence tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU) et des plan locaux d'urbanisme (PLU) établis au niveau communal.

Le SCOT prend en compte le territoire dans toutes ses dimensions actuelles mais également dans sa dynamique de développement, ce qui signifie :

- prendre en compte un territoire qui couvre le mieux possible les actes de la vie quotidienne ;
- prendre en compte l'ensemble des moments de la vie quotidienne : habitat, travail, loisirs, déplacements,... et veiller à la qualité de vie où ceux-ci se développent ;
- donner la parole à l'habitant :
  - . par l'intermédiaire de ses élus qui sont très directement responsables du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et de sa mise en œuvre ;
  - par l'intermédiaire des associations ;
  - . directement lors des différentes phases de la concertation et au moment de l'enquête publique ;
- prendre en compte les décisions déjà prises en matière d'intercommunalité, d'outils sectoriels d'aménagement, ...
- prévoir les évolutions du territoire.

Le SCOT, pour assurer la cohérence des décisions urbaines, suit une procédure qui garantit la liaison entre le diagnostic, le projet et les prescriptions. Il ne s'agit pas d'une procédure formaliste, au contraire, l'obligation est faite de respecter les grands principes garants d'une évolution urbaine qui assure à chacun ses droits essentiels : principes d'équilibre, de diversité des fonctions et de mixité sociale, de respect de l'environnement, ..., principes définis au premier article de la loi – article L. 121-1 du code de l'urbanisme.

La démarche entreprise par le Syndicat du SCOT du Pays de Guingamp s'annonce donc comme le lieu d'arbitrage pour faire émerger de nouvelles formes d'ambitions économiques et de solidarités territoriales pour conforter une identité.

La réalisation du SCOT s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable qui, par la qualité et l'équilibre des arbitrages qui en résulteront, pourra permettre le positionnement pertinent et cohérent de ce territoire d'équilibre du Nord de la Bretagne.

## II. Contenu du SCOT

Conformément à la loi UH du 2 juillet 2003, le contenu du SCOT se décline en plusieurs documents :

- le **rapport de présentation** contenant :
  - **l'exposé du diagnostic** au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Le diagnostic permet d'identifier les forces et faiblesses du territoire ainsi que les enjeux ;
  - **l'état initial de l'environnement.**
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui fixe les objectifs publics d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. Le PADD est le projet politique des élus du Syndicat du SCOT du Pays de Guingamp pour leur territoire, il exprime les objectifs stratégiques retenus. Il constitue un document essentiel dans la procédure d'élaboration du SCOT et fonde le document prescriptif dit « document d'orientations » qui le suit ;
- le **document d'orientations**, qui présente les orientations générales de l'organisation de l'espace : espaces à protéger, grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels, agricoles ou forestiers, ainsi que les objectifs relatifs à l'équilibre social, la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, les équipements commerciaux et activités économiques, la protection des paysages, la prévention des risques et les conditions pour favoriser l'urbanisation - transports, équipements.

### Etat initial de l'environnement

*Conformément à l'article R122-2 du décret du 27 mars 2001 relatif à l'application de la loi SRU, l'état initial de l'environnement est une des pièces constitutives du rapport de présentation du SCOT.*

L'objet de l'état initial de l'environnement est de dresser un diagnostic des ressources naturelles, afin d'ouvrir des pistes de réflexion pour aller dans le sens d'un développement durable. La confrontation des enjeux sur le territoire nécessite une réflexion prenant en compte l'ensemble des enjeux « environnementaux », mais également économiques et sociaux.

L'état des lieux, fondé sur le travail des commissions thématiques animée par Côtes d'Armor Développement pour le volet développement économique, Agriculture et Tourisme, Le Pact-Arim pour le volet Habitat et Logement, le chargé de mission du Conseil de Développement pour le volet Equipements supports de Service et le volet Déplacements, Transport et Accessibilité, le diagnostic de la Charte de L'Environnement du Pays de Guingamp et Trégor-Goëlo, le diagnostic de territoire du Pays de Guingamp de 2001, les études existantes en matière de PLH, les études complémentaires, les visites de terrain, l'écoute des acteurs locaux, les débats autour des 5 commissions thématiques mises en place, ont permis de présenter une première lecture du territoire et de dégager des enjeux pour le territoire du Syndicat du SCOT du Pays de Guingamp qui ont servi d'appui au présent diagnostic.

Pour engager au mieux l'élaboration du PADD, nous proposons une lecture structurée du diagnostic territorial en 3 parties :

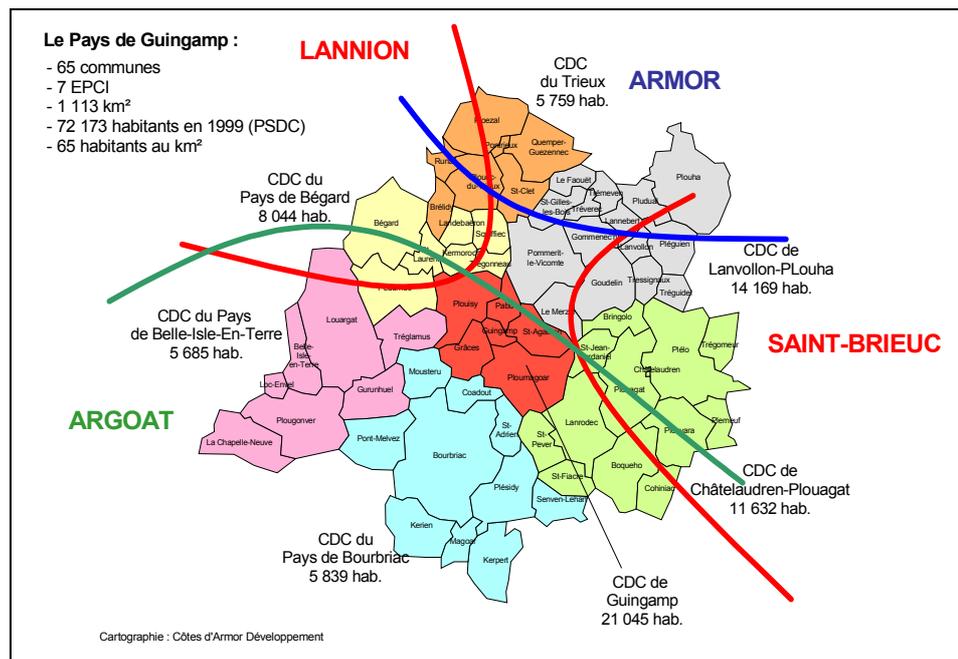
- Le diagnostic structurel : démographie, emploi, activités, logement
- le diagnostic fonctionnel : réseau routier et ferroviaire, transports doux, équipements supports de services
- les forces et faiblesses du Territoire du Pays de Guingamp

L'état initial de l'environnement constitue une pièce indépendante.

Le diagnostic constitue l'outil privilégié pour mener la concertation auprès des structures associées et de la population en vue notamment de la construction du PADD.

## I. IDENTITE DU TERRITOIRE DU SCOT DU PAYS DE GUINGAMP

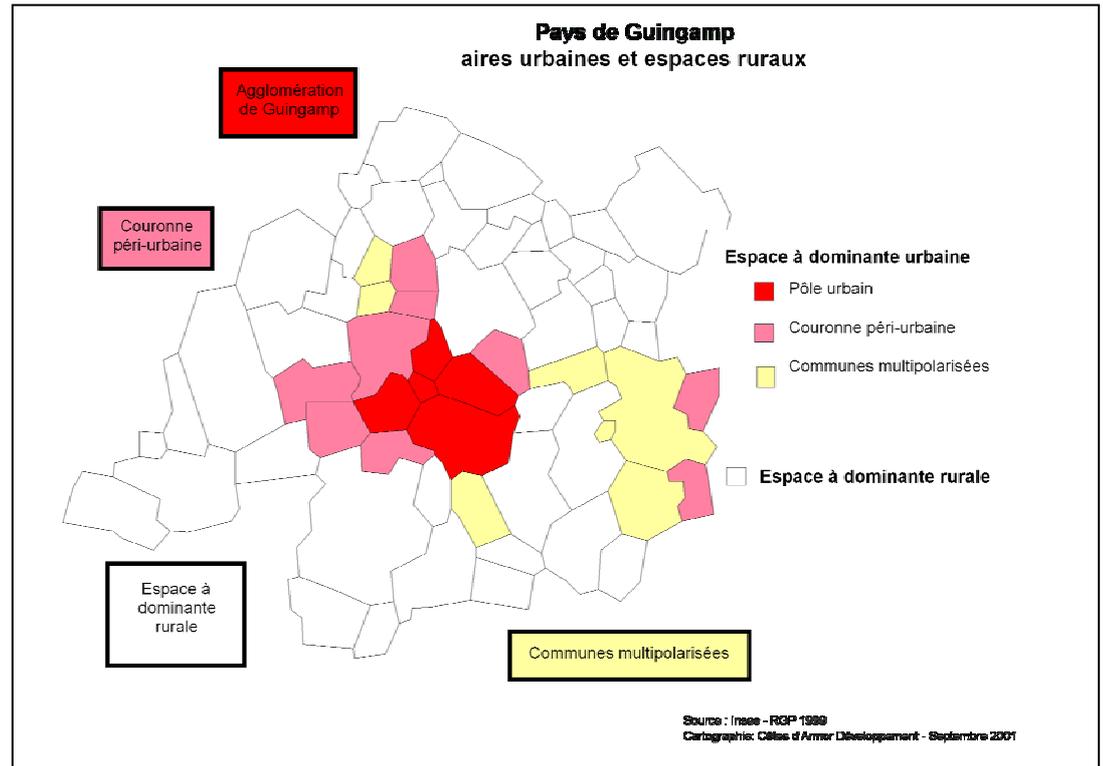
Territoire essentiellement rural, en partie concerné par les zones d'influence de l'agglomération de Lannion au Nord-Ouest et de Saint-Brieuc à l'Est, le Pays de Guingamp est constitué de **65 communes** regroupées en totalité au sein de **7 communautés de communes**. Sa population était au dernier recensement (1999) de **72.173 habitants**.



Ce poids démographique, qui peut au premier abord paraître relativement faible, positionne effectivement le Pays de Guingamp au 4<sup>ème</sup> rang des 6 pays costarmoricains et au 17<sup>ème</sup> rang des 21 pays bretons. Toutefois, cela ne constitue pas un handicap particulier à son développement ou une contrainte à son action.



Fleur de Camelia



**21 communes à dominante urbaine...**

**Pôle urbain (Agglomération de Guingamp) :** unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

**Couronne périurbaine:** communes de l'aire urbaine à l'exclusion de celles qui forment le pôle urbain. La couronne périurbaine comprend les communes rurales ou les unités urbaines dont au moins 40% des actifs résidents vont travailler dans le pôle urbain de Guingamp ou dans des communes attirées par celui-ci.

**Communes périurbaines dites «multipolarisées» :** communes rurales et unités urbaines du Pays de Guingamp, situées hors des aires urbaines et dont au moins 40% des actifs résidents vont travailler dans plusieurs aires urbaines (sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles) et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

**...et 44 communes à dominante rurale:** Il s'agit des communes du Pays de Guingamp qui n'appartiennent pas à l'espace à dominante urbaine(1).

(1) Les différentes catégories de communes, au vu du RGP 1999 «pôle rural, rural sous faible influence urbaine et rural isolé » ne sont pas encore disponibles).

## I-1. Principales évolutions et caractéristiques démographiques :

*Depuis une trentaine d'années, les évolutions démographiques ont été importantes et ceci pour plusieurs raisons telles que l'allongement de la durée de la vie et le vieillissement qui en découle, l'évolution des mœurs (dessalement des ménages, augmentation du nombre de divorces, entrée des femmes dans la vie active)... Ces évolutions ont engendré des bouleversements dans les modes de vie et d'habiter des ménages.*

### 1. Une croissance engendrée par l'afflux migratoire

Entre 1990 et 1999, la population (sans doubles comptes) du Pays de Guingamp est passée de 71 252 personnes à 72 173 personnes, du fait d'un solde migratoire positif (+2410) qui compense le solde naturel négatif (-1489).

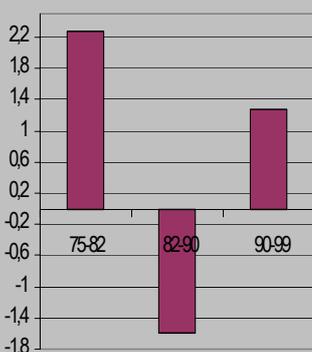
Les évolutions démographiques récentes (1990-1999) sont positives (+ 921 habitants, +1,3% ou +0,15% par an). Ce résultat est meilleur que celui constaté au plan départemental (+0,7%) mais est toutefois loin d'atteindre le niveau de progression de l'ensemble de la population bretonne (+4%).

Cette hausse démographique récente est d'autant plus intéressante qu'elle fait suite à une période antérieure (1982-1990) au cours de laquelle la population du Pays de Guingamp avait légèrement baissé (-237 habitants).

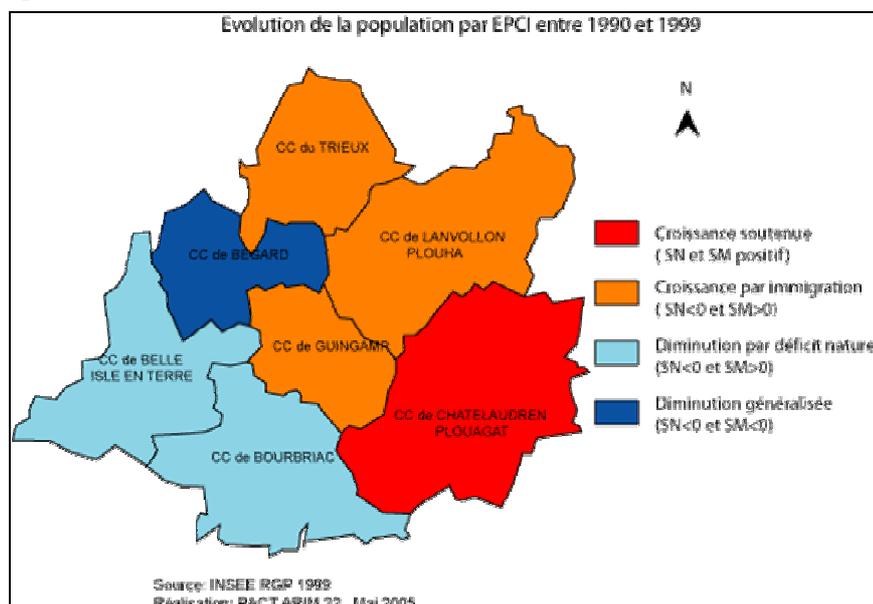
Le territoire n'est pas homogène en terme de développement démographique comme le montre la carte ci-dessous (carte 1) ; deux grandes tendances prédominent entre 1990 et 1999 :

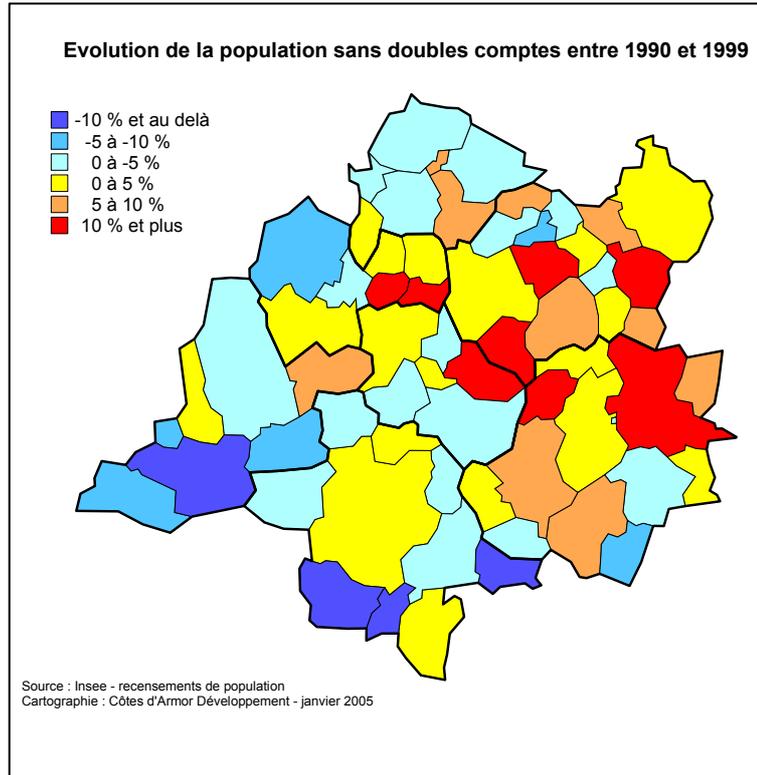
- **croissance démographique** depuis 1990 dans les EPCI situés à proximité du littoral ou influencés par les pôles urbains de Guingamp et de Saint Briec ;
- **diminution de la population** due à un solde naturel négatif et à un solde migratoire, soit positif, soit trop faible pour compenser le déficit naturel, dans les EPCI plus ruraux situés au sud de la RN 12.

Taux de croissance démographique du périmètre du SCOT

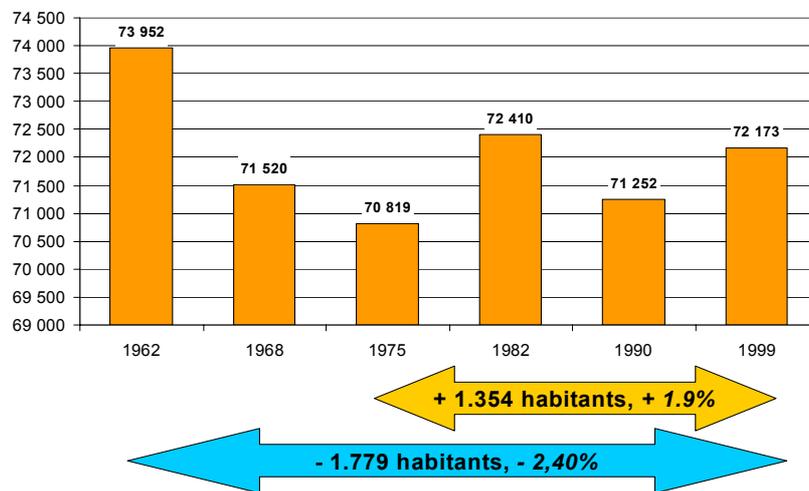


Sources : INSEE RGP 1982-1990-1999



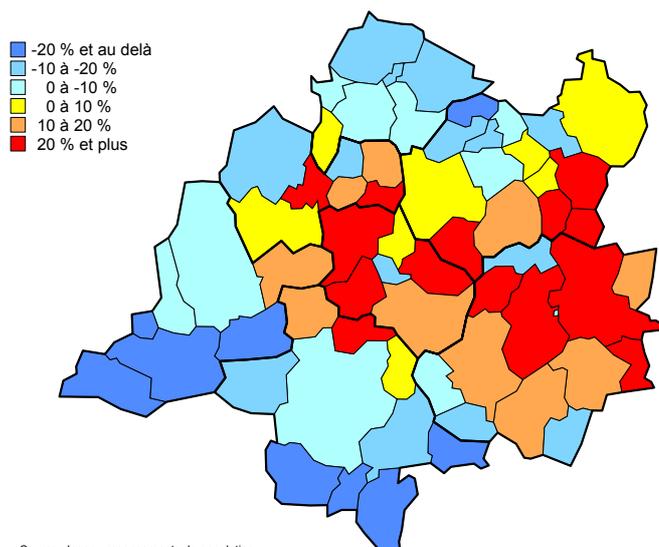


**Evolution de la population du Pays de GUINGAMP  
(1962 - 1999)**



Sur une période nettement plus longue (1975 à 1999), la population du Pays de Guingamp a également augmenté (+1.354 habitants, +1,9% ou +0,08% par an) sans pour autant avoir rattrapé pour l'instant encore son niveau de 1982 qui constitue la référence démographique du quart de siècle écoulé.

## Evolution de la population sans doubles comptes entre 1975 et 1999



Source : Insee - recensements de population  
Cartographie : Côtes d'Armor Développement - janvier 2005

de Lanvollon-Plouha (+6,8%) et de Guingamp (+5,4%).

Autour de ce « *noyau central* » s'est développée une zone périphérique constituée de communes qui, à l'inverse, ont enregistré une baisse importante de leur population.

La géographie démographique interne au Pays de Guingamp s'avère extrêmement contrastée.

L'accroissement de la population au cours des deux ou trois dernières décennies concerne en effet seulement certaines communes et EPCI qui constituent la partie centrale du pays: Communautés de Communes de Châteladren-Plouagat (+18,9%),

## Depuis 1999 : une variation positive

Nom de la Commune	Population provisoire au recensement 2004	Population au recensement de 1999	Taux d'évolution annuel moyen /1999
BOURBRIAC	2 339	2 299	0,35
GOUDELIN	1 492	1 357	1,91
KERMOROC'H	355	324	1,84
PABU	2 801	2 675	0,92
PLOUAGAT	2 275	2 221	0,48
PLOUHA	4 425	4 397	0,13
SAINT-CLET	802	785	0,43
SENVEN-LEHART	241	250	-0,73
TREMEVEN	299	277	1,54

Source : enquête annuelle de recensement de la population (INSEE)

Pour ce qui concerne les **données les plus récentes** (postérieures à 1999, date du dernier RGP), **elles sont plutôt encourageantes**. Ainsi, au cours des dernières années, le nombre de naissances a progressé de manière significative, prélude sans doute à une amélioration du solde naturel. De même, les chiffres enregistrés lors des premiers recensements effectués en 2004, montrent que les tendances évoluent. Ainsi, certaines petites communes dont la variation de population était négative entre 90 et 99, connaissent une variation positive entre 99 et 2004. Sur neuf communes recensées, 8 enregistrent une variation positive et un ralentissement de la baisse pour la neuvième.

La tendance actuelle montre donc une augmentation de la croissance du nombre d'habitant depuis 1999.

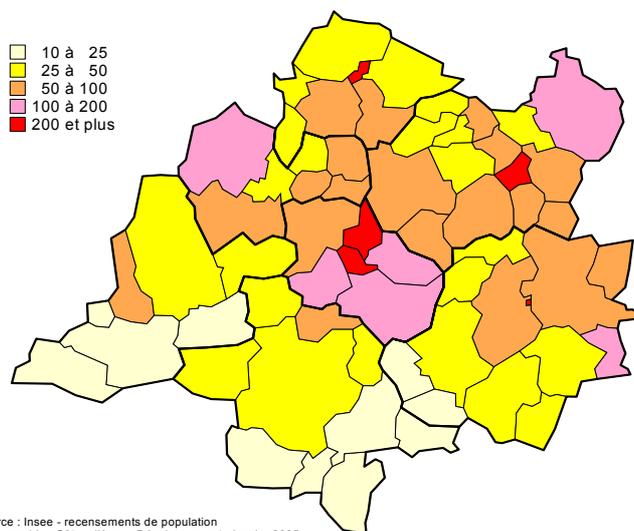
## 2. Une densification autour de Guingamp et le long de la RN12 et de la frange littorale

La densité moyenne de population (65 au km<sup>2</sup> en 1999) est nettement inférieure à celle constatée au niveau des Côtes d'Armor (79) ou de la Bretagne (107). De plus, la répartition de la population sur l'ensemble du pays n'est pas homogène. Sa densité est extrêmement variable d'une commune à l'autre ou d'une communauté à l'autre.

Ainsi, trois communautés de communes<sup>1</sup>, constituant la moitié Est du territoire, comptent plus de 10.000 habitants et représentent 65% de la population pour seulement 47% de la superficie totale du Pays de Guingamp.

A l'inverse, la densité de population est plus faible dans les secteurs Nord et surtout Sud du pays (densité < à 50 voire à 25 habitants au km<sup>2</sup>).

Densité de la population sans doubles comptes en 1999



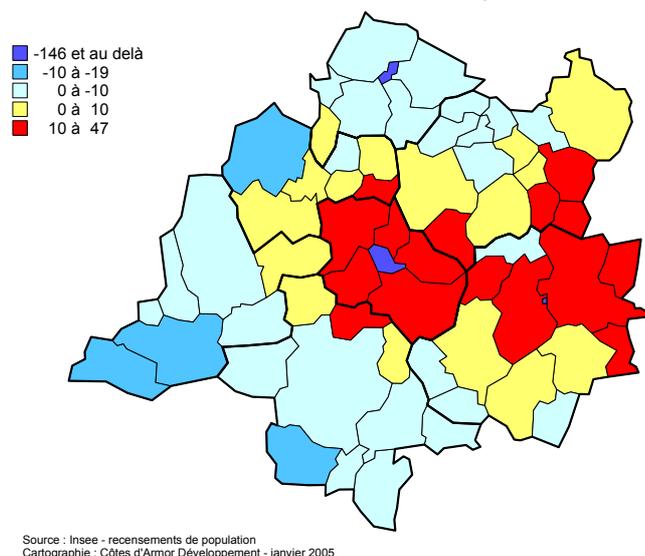
Ainsi, par exemple, sur le territoire des Communautés de Communes des Pays de Bégard, de Bourbriac et de Belle-Isle-en-Terre, la baisse de la densité de population s'est confirmée à l'occasion des trois derniers recensements.

La carte d'évolution du nombre d'habitants au km<sup>2</sup> entre 1975 et 1999 illustre parfaitement l'évolution démographique du Pays de Guingamp au cours des 25 dernières années.

La densification de la population a été extrêmement forte au sein de l'agglomération de Guingamp (à l'exception notable toutefois de la Ville de Guingamp) ainsi que dans la plupart des communes traversées par la RN12 ou situées à proximité de celle-ci.

Elle a également progressé, mais dans une moindre mesure

Evolution du nombre d'habitants au km<sup>2</sup> entre 1975 et 1999 en nombre de points



<sup>1</sup> Communautés de Communes de Guingamp (21.045 habitants), de Lanvollon-Plouha (14.169) et de Châtelaudren-Plouagat (11.632).

toutefois, dans les communes limitrophes de ce « *noyau central* » qui forment ensemble une première couronne continue.

Une seconde couronne apparaît très nettement. Elle est constituée des communes périphériques du Pays de Guingamp (à l'exception des communes de la bordure Est) qui, par contre, ont vu leur densité de population baisser et ce parfois dans des proportions importantes

Cette structuration démographique en cercles concentriques est l'une des caractéristiques principales du Pays de Guingamp.

Ainsi que cela sera développé plus loin, elle vaut également en termes de développement économique et d'emploi.

### 3. La poursuite du vieillissement de la population

Du fait de l'allongement de la durée de la vie, le vieillissement de la population ne cesse de se poursuivre. Cette tendance se généralise plus ou moins à l'ensemble des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux.

Sur le Pays de Guingamp, cette tendance du vieillissement de la population se confirme. En effet, le tableau ci dessous montre que l'indice de vieillesse<sup>2</sup> ne cesse d'augmenter sur le Pays depuis le recensement de 1982. Les évolutions les plus significatives entre 1982 et 1999 se situent sur les communautés de communes du Trieux, de Guingamp et de Lanvollon-Plouha. Cela est du à une forte évolution entre 1990 et 1999 de certaines communes telles que Lanvollon (+0.62), Pabu (+0.55), Grâce (+0.49) et Ploumagoar (+0.48).

Tableau 1

	Indice de vieillesse 1982	Indice de vieillesse 1990	Indice de vieillesse 1999	EVOLUTION INDICES 82-90	EVOLUTION INDICES 90-99	EVOLUTION INDICES 82-99
CC Pays de Bourbriac	1.06	1.28	1.29	+0.22	+0.01	+ 0.23
CC Châtaudren Plouagat	0.65	0.78	0.85	+0.13	+0.07	+ 0.2
CC de Guingamp	0.63	0.86	1.15	+0.23	+0.29	+ 0.52
CC Lanvollon Plouha	1.07	1.41	1.57	+0.34	+0.16	+ 0.5
CC du Trieux	0.90	1.27	1.47	+0.37	+0.20	+ 0.57
CC Pays de Bégard	0.90	1.09	1.18	+0.19	+0.11	+ 0.28
CC Belle Isle en Terre	0.97	1.28	1.32	+0.31	+0.04	+ 0.35
Total Pays de Guingamp	0.83	1.10	1.22	+0.27	+0.12	+ 0.39

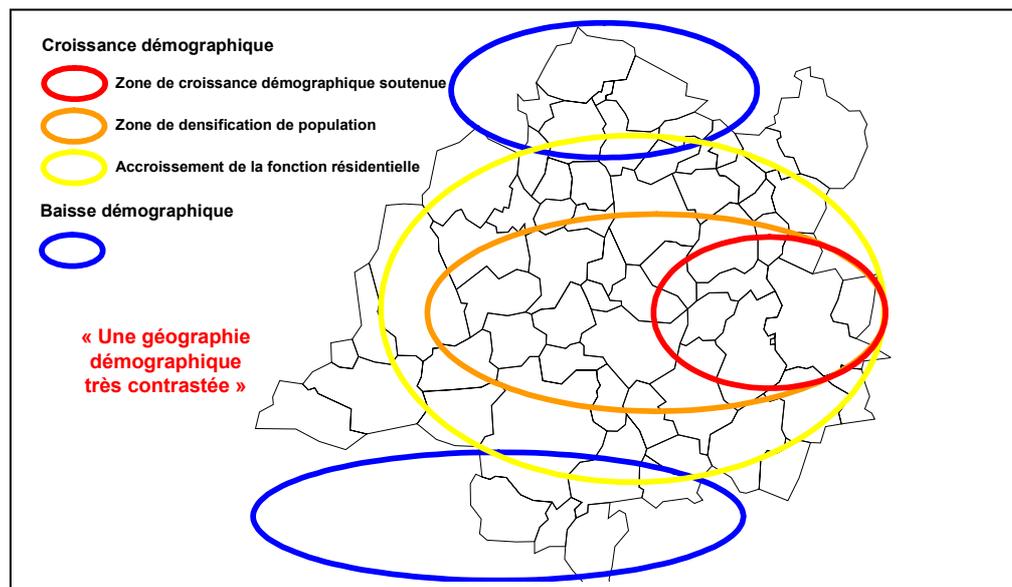
Source : INSEE RGP 82.90.99

En 1999 la population des 60 ans et plus représente 28% de la population du pays soit 20 275 personnes dont 7 525 de plus de 75 ans, 4 points de plus que la moyenne régionale.

Les jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 23% de la population (24,1% au niveau régional), soit 16 570 jeunes en 1999.

<sup>2</sup> Part des plus de 60 ans sur la part des plus de 20 ans

## Evolution démographique du Pays de Guingamp : carte de synthèse



### 4. Projections démographiques - Insee à 2020

Les projections démographiques pour le Pays de Guingamp laissent entrevoir une progression possible de la population de l'ordre de + 6 (hypothèse moyenne) à +12,78% (hypothèse haute) d'ici 2020, soit légèrement inférieure à celle de la Bretagne.

Le taux annuel de progression selon 3 scénarios serait compris entre :

- ⇒ -0,3% hypothèse basse
- ⇒ + 0,3% hypothèse moyenne
- ⇒ + 0,61 % hypothèse haute

#### Les Tendances récentes 2004-2005

Les derniers chiffres du recensement sur 26 communes du territoire montrent pour 73% une croissance égale ou supérieure aux projections moyennes ou hautes de l'INSEE,

- De +0,3 à 0,5% pour Bourbriac, Gommenec'h, Plésidy, Pommerit-le-Vicomte, Pont-Melvez, Plouagat, Plouëc-du-Trieux et Saint-Clet,
- De +0,9 à 1,06% pour Landebaeron et Plouisy, au nord-ouest de Guingamp,
- et supérieure à 1,5 ou 2 pour Boquého, Kermoroc'h, Goudelin, Lanrodec, Le Fauët, Saint-Fiacre, Tréguidel, Trémeven situées sur des axes routiers secondaires proche du littoral, ou à mi-chemin de l'agglomération de Guingamp et d'autres villes centres comme Saint-Brieuc et Pontrieux.

Plouha chef-lieu de canton progresse légèrement + 0,13%, ainsi que Saint-Gilles les Bois de 0,21% par an.

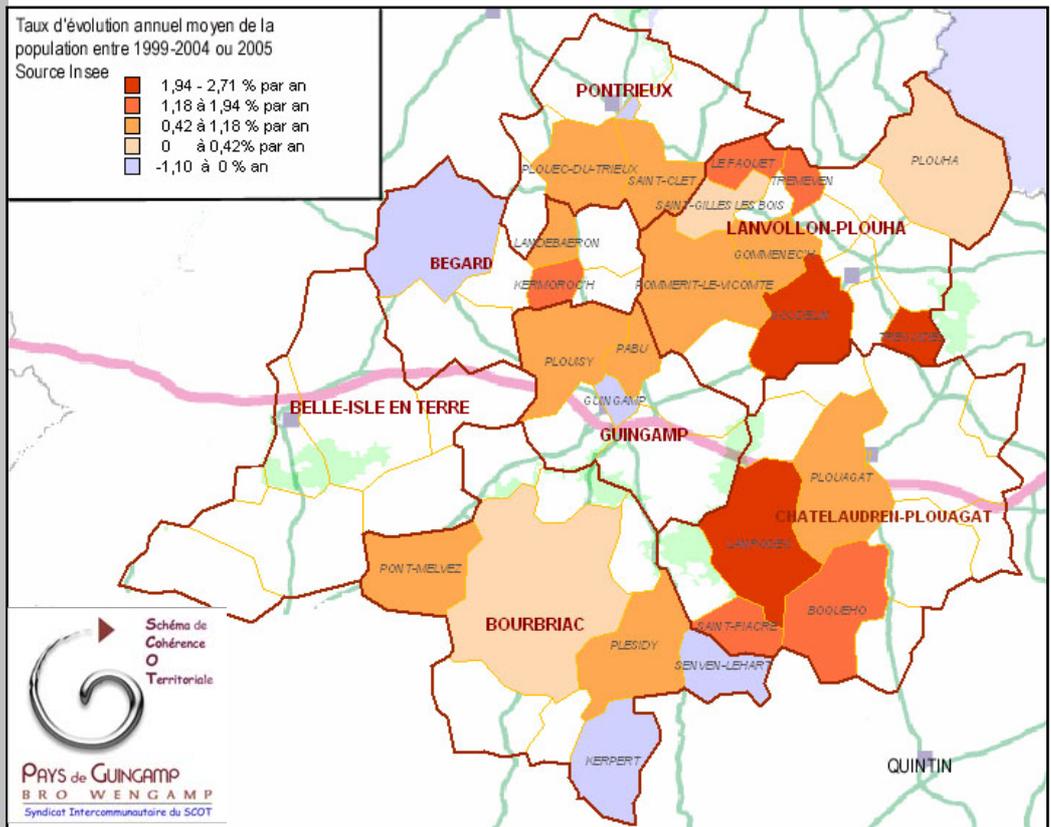
Quelques communes perdent de la population :

- Senven-Léhart, et Kerpert au sud du Pays : - 0,72%, et - 1,10%
- Bégard (-0,17%), Guingamp (-0,59%), et Pontrieux (-0,67%), tous trois chefs lieux de canton qui perdent de la population au profit des communes périurbaines.

**Ces tendances laissent entrevoir une évolution supérieure à l'hypothèse haute pour les communes en dynamique Est et le long de la RN12, ainsi que vers D767 vers Lannion.**

**L'hypothèse moyenne pour les chefs-lieux de canton et autres communes en croissance des communautés de l'Ouest.**

**Une stabilité voire une déprise selon l'hypothèse basse pour les communes du sud.**

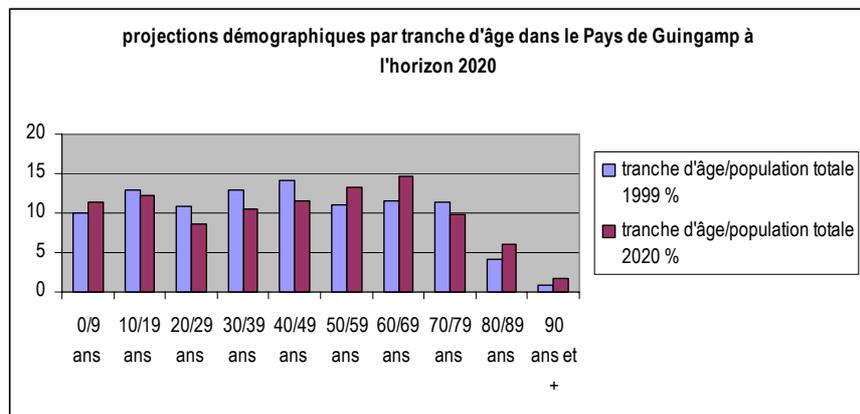


Les projections démographiques de l'INSEE pour le Pays de Guingamp prévoient globalement un nombre de décès plus important que les naissances, soit un solde naturel négatif : l'accroissement de la population est dû au seul solde migratoire.

**La croissance est de + 0,4% par an de 1990 à 1999, elle serait en moyenne de +0,7% jusqu'en 2020. La population du Pays de Guingamp avoisinerait les 83 000 habitants en 2020, soit 11 000 personnes de plus qu'en 1999.**

La tendance générale est au vieillissement dû au papy boom, avec l'arrivée à la retraite des classe d'âge de l'après-guerre, à l'allongement de la vie et aux flux migratoire de retraités.

- ✓ Une baisse de la population d'âge actif, qui dépendra des migrations d'actifs ou non sur le territoire. La Part des 20-59 ans ne sera que de 45% en 2020 contre 49% en 1999.
- ✓ L'évolution du nombre de jeunes de moins de 20 ans suivra celle de la population soit +0,5% par an en moyenne, représentant une part équivalente de celle de 1999, soit 23 à 24% de la population. Le Pays de Guingamp serait dans la fourchette haute de la Région.
- ✓ L'évolution du nombre des plus de 60 ans est modérée par rapport à la Région, de 0,5 à 1,2% par an, le pays de Guingamp se situerait dans la fourchette basse régionale, avec cependant une progression de la part des plus de 60ans représentant 31% en 2020 contre 28% en 1999.



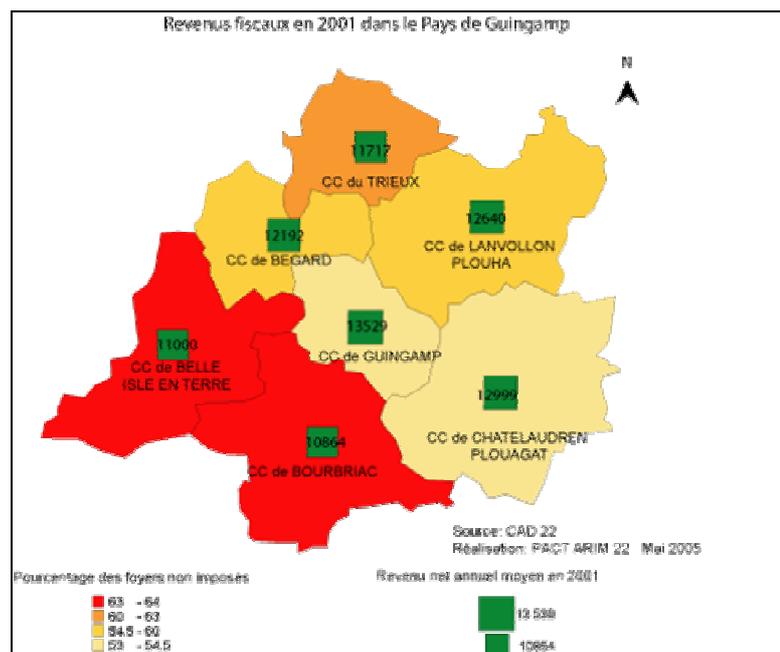
source DRE-bretagne

## 5. Des populations plutôt modestes

### A. Des ménages de conditions souvent modestes

Les niveaux de ressources de la population du Pays sont globalement inférieurs à ceux constatés au niveau départemental et régional. Plusieurs indicateurs confirment cette situation.

Le revenu net moyen annuel sur le Pays est de 12 556 €/an contre 13 973 €/ an sur le département et 14 517€/an à l'échelon régional, soit des écarts respectifs de -10% et de -14% (cf. carte).



La proposition des foyers non imposés ne fait que renforcer le constat précédent. En effet, la part des foyers non imposés sur le Pays reste supérieure (57%) à celle du département (52,9%) et de la Région (50,4%). A l'échelon du Pays, on constate que les EPCI du quart Ouest sont ceux qui présentent la population la plus modeste alors que la population des EPCI de Guingamp et de Châtelaudren-Plouagat semble plus favorisée tout en restant globalement sous les moyennes départementales ou régionales.

La proportion de ménages imposés dans la zone d'emploi de Guingamp représente 47,9% des ménages (56,7% en Bretagne ; 57,6% en France de province et 60,6% en France métropolitaine). Cette très faible proportion de ménages imposés en fait la 17<sup>ème</sup> zone d'emploi au plan régional.

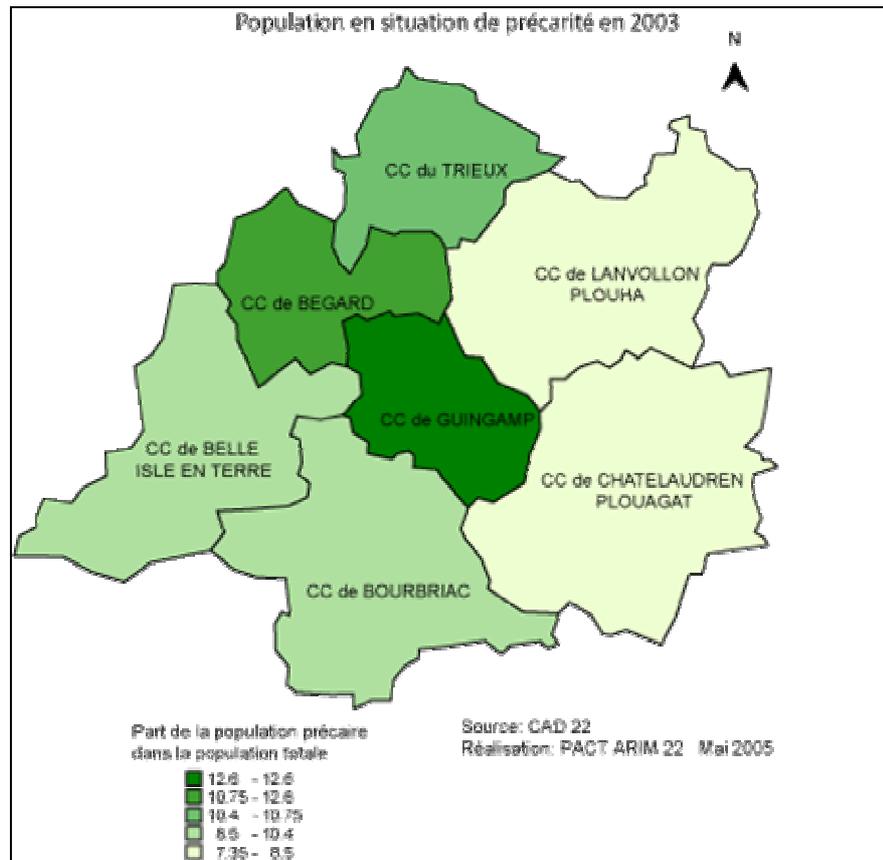
### B. Une population en situation de précarité <sup>3</sup>.

Une des conséquences de cette faiblesse des revenus est la part importante que représente la population précaire ; on compte en effet 3 479 foyers soit une population couverte de 7 069 personnes.

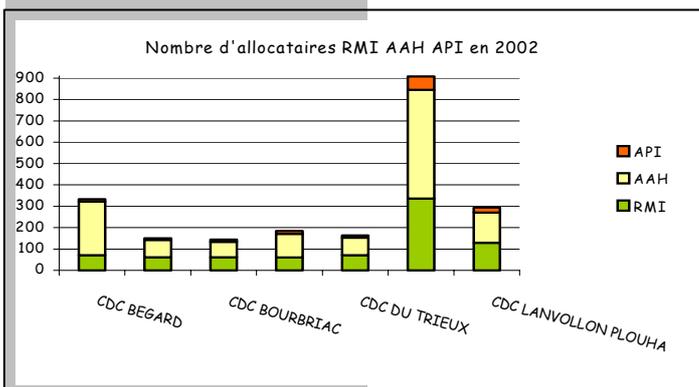
De la même façon que pour les foyers non imposés, le pourcentage des populations précaires sur le Pays est supérieur à celui du Département (+0,7%). Les parts les plus

<sup>3</sup> Population en situation précaire : personnes bénéficiant de minima sociaux ou de ressources inférieures au seuil de pauvreté

élevées des foyers en situation de précarité se localisent sur les secteurs de Guingamp et de Bégard.



Parmi ces populations précaires, environ un tiers bénéficie des minima sociaux : Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Adulte Handicapé ou Allocation Parent Isolé (cf. tableau). Le minimum social le plus perçu est l'AAH pour 58% des personnes, ensuite le RMI pour 36% et enfin l'API pour 6%.



Nombre d'allocataires	RMI	AAH	API	%pers minima / pop précaire
CC BEGARD	70	252	11	37.2%
CC BELLE ISLE EN TERRE	61	82	8	27.0%
CC BOURBRIAC	62	72	10	27.1%
CC CHATELAUDREN PLOUAGAT	60	111	13	20.0%
CC DU TRIEUX	70	83	11	25.4%
CC GUINGAMP	336	508	64	31.7%
CC LANVOLLON PLOUHA	129	142	23	25.6%
PAYS DE GUINGAMP	788	1250	140	28.8%

Les populations concernées sont en majorité situées sur le territoire de Guingamp et de Bégard. La situation de Bégard s'explique par la présence de l'hôpital psychiatrique.

*Le nombre des bénéficiaires des minima sociaux a progressé de 2,2% dans le pays de Guingamp (de 1 958 en 1999 à 2 001 en 2002), quand parallèlement, il baissait de 0,7% en Bretagne (de 69 339 en 1999 à 68 852 en 2002).*

## I-2. L'emploi en progression

### 1. Une légère croissance de la population active et une réduction de 30% du nombre de demandeurs d'emploi résidant sur le Pays de Guingamp

En 1999, 29.580 actifs résidant sur le Pays de Guingamp avaient été recensés. Ce chiffre était en hausse de 4,6% par rapport à 1990, hausse supérieure à celle constatée pour l'ensemble des Côtes d'Armor (+3,3%).

Population active totale résidant sur le Pays de Guingamp (1999)	Pays de Guingamp	Côtes d'Armor	Bretagne
Population active totale	29.580	227.179	1.262.324
Évolution 1990-1999 en %	+ 4,6%	+ 3,3%	+ 6,2%
Taux d'activité	49%	50 %	53 %
Population active occupée	26.067	201.704	1.123.046
Évolution 1990-1999 en %	+ 7,4%	+ 4,5%	+ 6,9%
Part des salariés : total des actifs occupés	80 %	81 %	85 %
Évolution 1990-1999 en %	22 %	15 %	15 %
Part des salariés à temps partiel	24 %	22 %	nd

Pour l'essentiel, cette progression a résulté d'une amélioration sensible de l'emploi féminin : 1.000 femmes actives en plus par rapport à 1990 contre «seulement» 240 hommes. Au global, le taux d'activité (actifs de 15 ans et plus par rapport à la population âgée de 15 ans et plus) du Pays de Guingamp (49%) reste cependant légèrement inférieur à celui des Côtes d'Armor (50%) ou de Bretagne (53%).

A signaler toutefois que la progression de la population active occupée (ayant effectivement un emploi) entre 1990 et 1999 a été supérieure au niveau du pays (+7,4%) qu'elle ne l'a été au niveau du département (+4,5%).

Le **taux de chômage** estimé (DEFM de catégorie 1 par rapport à la population active totale non compris les militaires du contingent de 1999) du Pays de Guingamp était au 31 décembre 2004 de 8,5% (Côtes d'Armor : 8,2%, Bretagne : 8,0%). Au total, à cette date, se sont 2.493 personnes immédiatement disponibles qui étaient à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée.

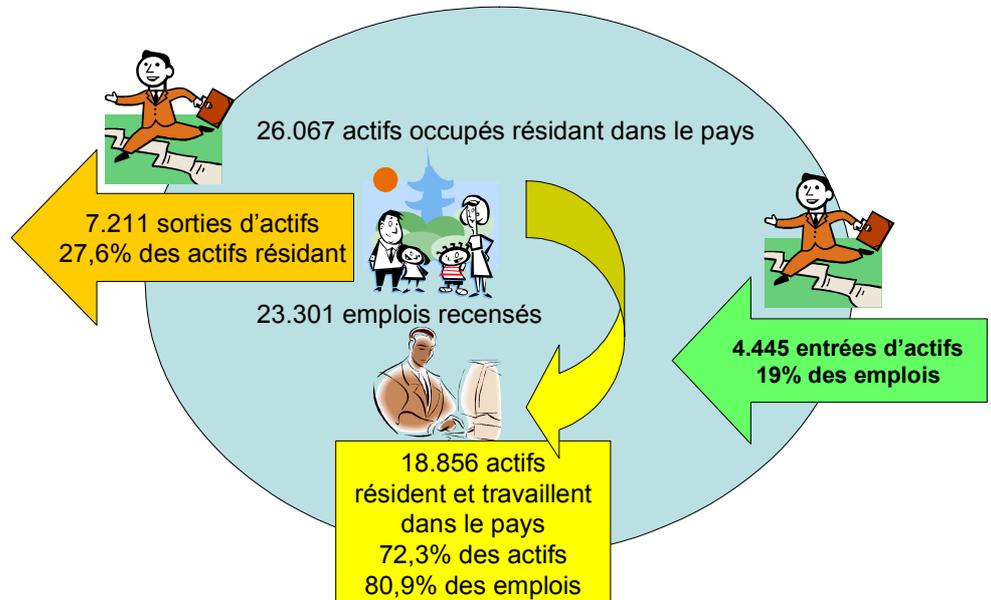
A noter qu'au cours des 7 dernières années, le nombre de demandeurs d'emplois sur le Pays de Guingamp a baissé dans une proportion importante et identique à celle des

Demandeurs d'emploi de catégorie 1 <sup>(1)</sup> au 31/12/2004	Pays de Guingamp				Côtes d'Armor	
	1997	2004	Variation 1997-2004		2004	Variation 1997-2004 en %
			Nbre	%		
<b>Total</b>	3.402	2.493	-909	-26,7	17.911	-27,2
<b>Hommes</b>	1.618	1.256	-362	-22,4	9.025	-22,0
<b>Femmes</b>	1.784	1.237	-547	-30,7	8.886	-31,7
<b>Part des femmes</b>	52,4%	49,6%			49,6%	
<b>Moins de 25 ans</b>	753	507	-246	-32,7	3.686	-34,4
<b>Part des - de 25 ans</b>	22,1%	20,3%			20,5%	
<b>Plus de 50 ans</b>	338	328	-10	-3,0	-2.589	-6,7
<b>DE inscrits depuis + d'1 an</b>	1.237	704	-533	-43,1	5.128	-39,2
<b>Part des DE inscrits depuis + d'1 an</b>	36,4%	28,2%			28,6%	

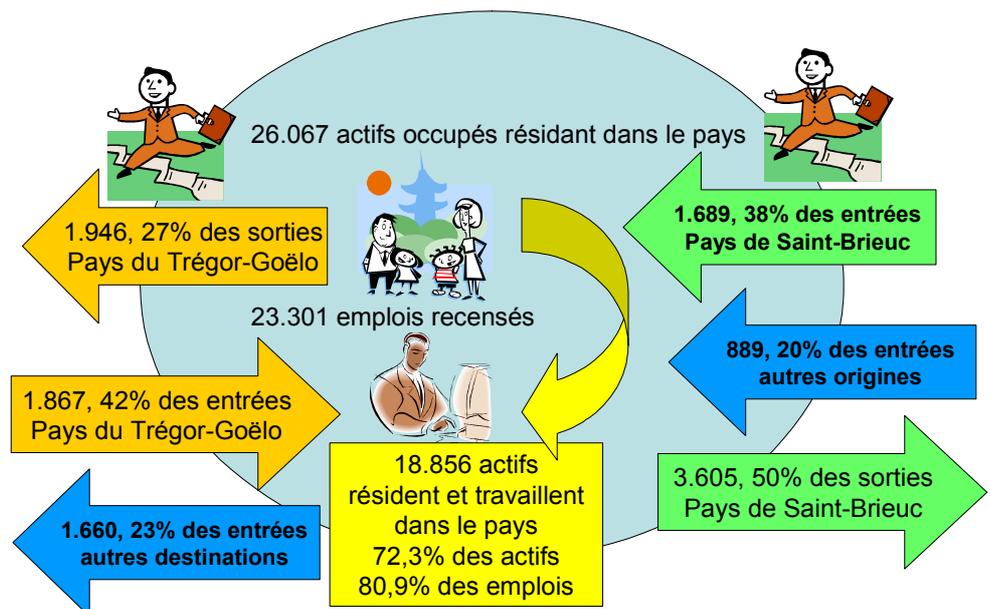
Côtes d'Armor (-27%).

## 2 . Aires d'attraction des pôles d'emploi et navettes domicile-travail

L'aire d'attraction en matière d'emploi de l'agglomération de Guingamp comprend 41 communes dont 2 extérieures au pays. L'influence du « pôle secondaire » de Bégard est beaucoup plus limitée ne concernant que 3 communes. La correspondance entre les limites du pays et celles de ces deux pôles d'emploi serait presque parfaite si 16 communes, à l'Est du territoire, n'étaient pas attirées préférentiellement par le pôle d'emploi de Saint-Brieuc.



Sur les 23.300 emplois recensés sur le Pays de Guingamp, 81% sont occupés par des personnes résidant sur le pays. 28% des actifs, soit plus de 7.200 personnes, travaillent à l'extérieur du pays. L'équilibre entre emplois et actifs au sein du Pays de Guingamp est obtenu grâce à la venue quotidienne de 4.450 personnes résidant à l'extérieur du pays (*pour plus de détails sur les entrées et sorties, cf. le schéma suivant*).



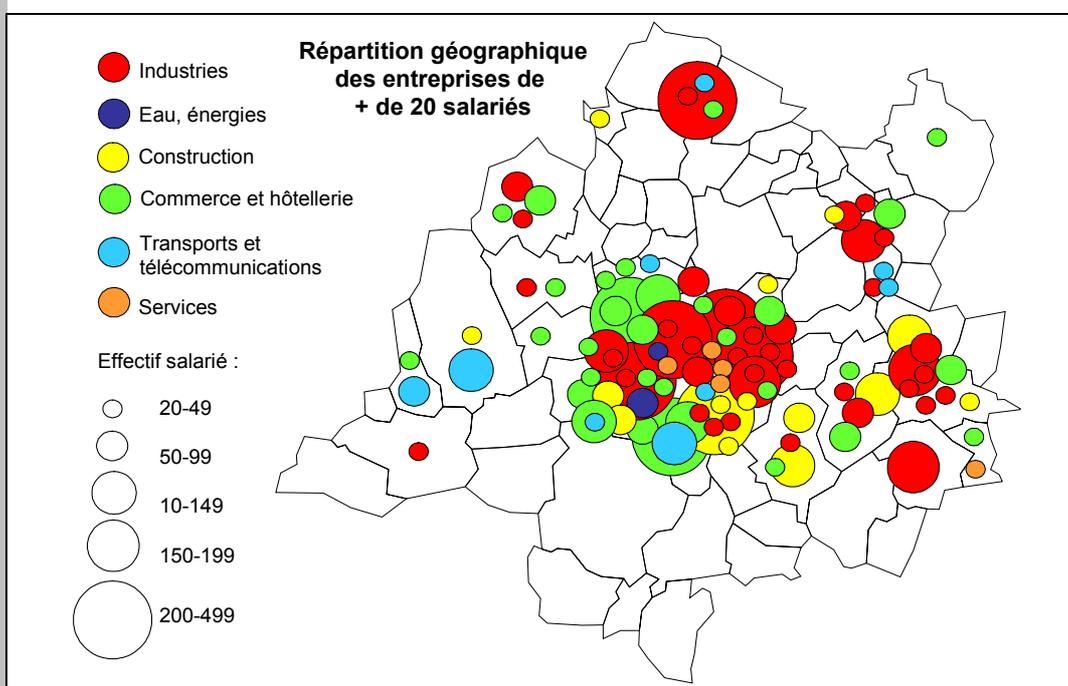
### 3. Un tissu économique de petites entreprises concentrées géographiquement

2.840 entreprises étaient recensées par l'INSEE en 2004 sur le Pays de Guingamp (toutes catégories hors agriculture, activités financières et services publics). 92% de ces établissements emploient moins de 10 personnes et ne représentent que 28% des effectifs salariés totaux.

42 entreprises seulement employaient plus de 50 personnes : 18 dans l'industrie (dont la moitié dans l'agroalimentaire), 5 dans la construction, 19 dans le tertiaire (dont la majorité des entreprises commerciales).

Parmi ces 42 entreprises, 27 comptaient plus de 100 emplois, 10 plus de 200. L'industrie agroalimentaire regroupe le ¼ des entreprises de plus de 100 salariés.

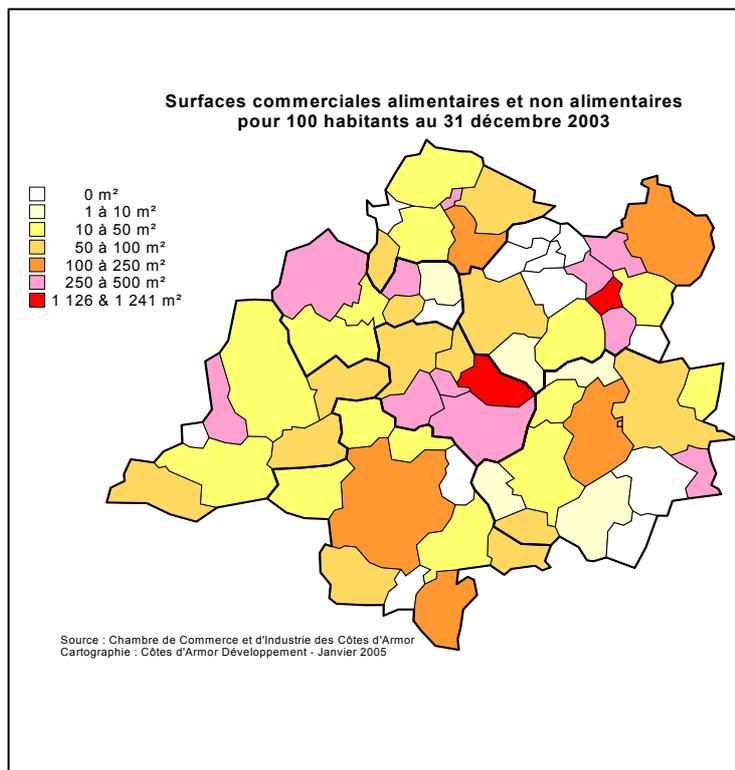
Les principaux employeurs sont localisés majoritairement sur la Communauté de Communes de Guingamp et, dans une moindre mesure, sur le territoire de la Communauté de Communes de Châtelaudren-Plouagat.



Les **entreprises commerciales et artisanales** sont réparties en 3 grandes catégories : les commerces (tous secteurs confondus), l'artisanat de service et d'alimentation, l'artisanat de production (distinction entre artisanat de fabrication et du bâtiment).

Sur les 2.840 entreprises identifiées, 1.768 sont des établissements commerciaux ou artisanaux (Source : ODESCA, 2003). Les secteurs les plus représentés sont ceux du commerce et de l'artisanat de service et d'alimentation avec 1.139 entreprises soit 64% de l'offre totale : entreprises de service (29%), secteur non alimentaire, cafés, hôtels, restaurants (24%) et le secteur alimentaire y compris les Grandes et Moyennes Surfaces (15%).

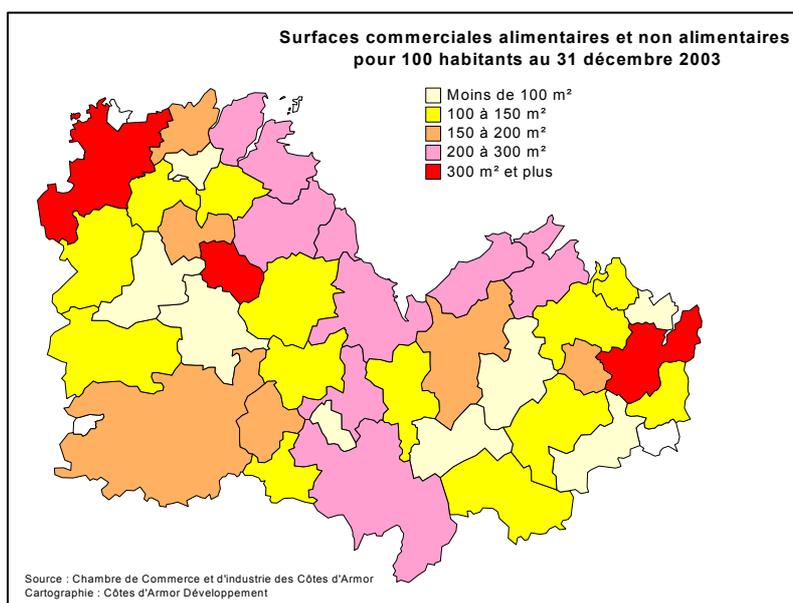
L'artisanat de production est composé à 70% (440 établissements) d'entreprises du bâtiment et à 30% (189) d'entreprises artisanales dites «de fabrication».



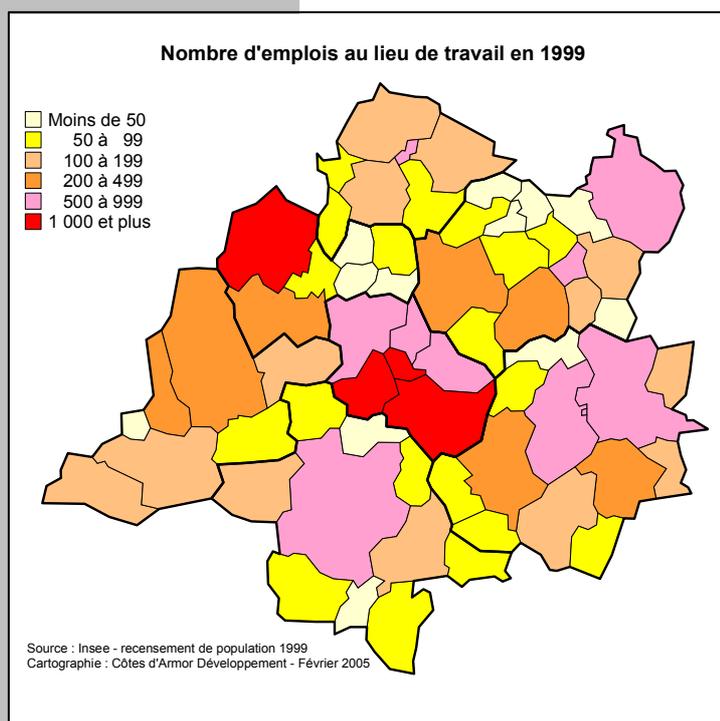
70% des entreprises commerciales et artisanales sont concentrées géographiquement sur le territoire de trois EPCI : Communautés de Communes de Guingamp (33%), de Lanvollon-Plouha (22%) et de Châtelaudren-Plouagat (16%). La part des autres groupements varie de 6 et 8,5%.

Le poids de la seule Ville de Guingamp est largement prédominant : 18,2% de l'offre totale devant les communes de Plouha (7,2%) et Bégard (5,7%). Au total, près d'1/3 des établissements commerciaux et artisanaux du pays est regroupé dans ces trois communes.

Les cartes de densité des surfaces commerciales pour 100 habitants illustrent cette concentration géographique. Les plus faibles superficies se situent au Sud-Ouest dans les Pays de Belle-Isle en Terre et de Bourbriac (moins de 100 m<sup>2</sup> pour 100 habitants).



#### 4 . Diversifier les emplois recensés sur le pays



Au cours de la période 1990 à 1999, le nombre d'emplois sur le Pays de Guingamp a progressé (+935, +4,2%), moins rapidement toutefois que celui des actifs occupés résidant sur le pays (+1.795, +7,4%). Le nombre d'emplois (23.301) est inférieur au nombre d'actifs occupés résident (26.067).

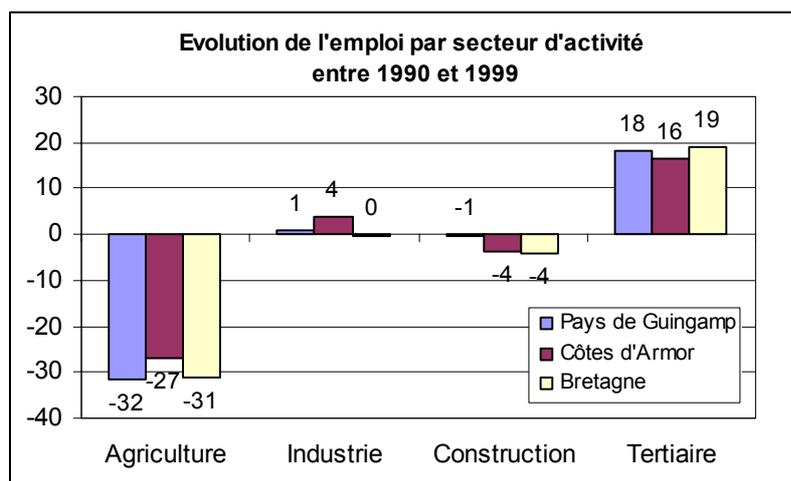
Cet écart a tendance à se creuser. Le taux d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois recensés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés résidant sur le territoire) est ainsi passé de 92,2% en 1990 à 89,4% en 1999.

D'autre part, les emplois sont très fortement concentrés dans les principales agglomérations et chefs lieux de cantons :

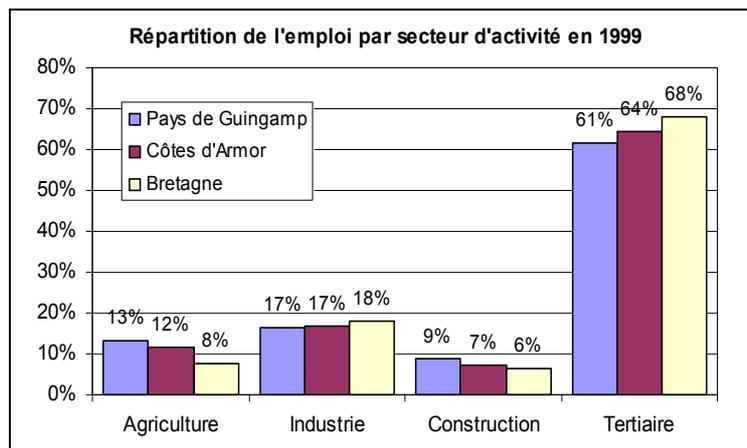
- 74% des emplois dans les 14 communes de plus de 500 habitants,
- 43% dans les 4 communes de plus de 1.000 habitants (Guingamp, Grâce, Ploumagoar et Bégard),

#### Une progression de l'emploi tertiaire

La croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 est imputable au seul secteur tertiaire. En valeur relative, les emplois dans ce secteur ont progressé plus vite au niveau du Pays de Guingamp (+18%) que des Côtes d'Armor (+16%). Les effectifs dans le secteur de la construction ont très légèrement chuté (-1%) moins toutefois qu'au niveau départemental (-4%). L'emploi industriel est resté stable (+1%). L'agriculture, en revanche, a perdu énormément d'emplois (-32%).



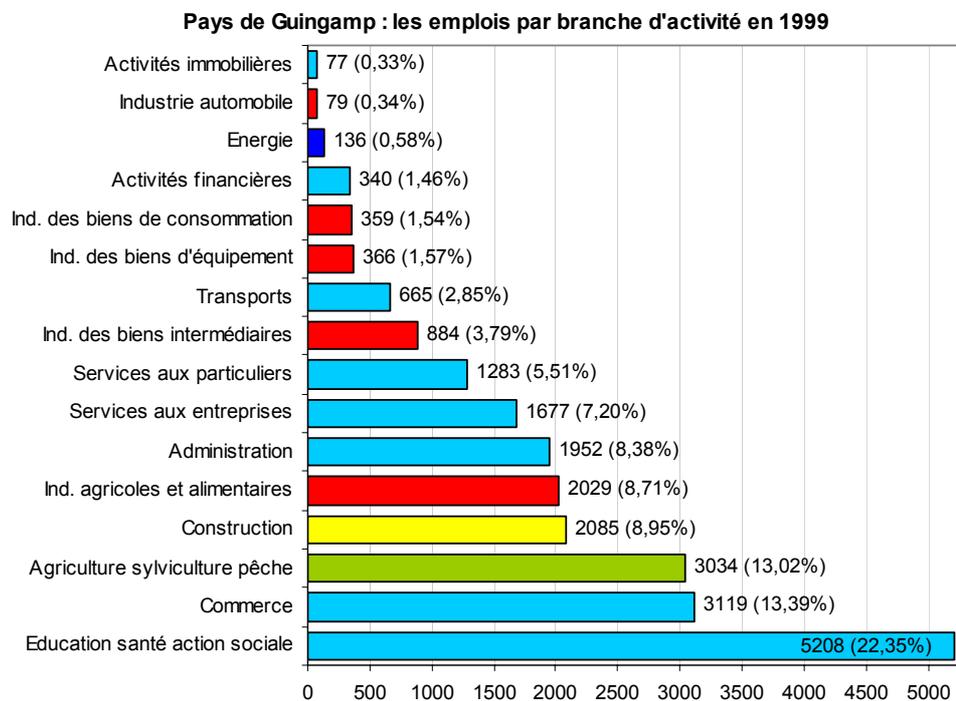
Le secteur tertiaire est, et de loin, le principal pourvoyeur d'emplois du Pays de Guingamp. Toutefois, avec 61,5% des emplois dans ce secteur, le Pays de Guingamp affiche 3 points de moins que les Côtes d'Armor et 6 de moins que la Bretagne. Second employeur, l'industrie pèse d'un poids équivalent dans l'économie du Pays de Guingamp (17% des emplois) que dans celle de l'économie départementale ou régionale.



L'agriculture, en 3<sup>ème</sup> position avec 13% des emplois, et la construction (9%) ont par contre un poids relatif plus important qu'au niveau des Côtes d'Armor ou de la Bretagne.

Peu de données relatives à l'emploi sont malheureusement disponibles concernant la période récente. L'une des seules sources statistiques accessibles est celle des ASSEDIC mais qui ne concerne que l'évolution des effectifs salariés du secteur privé. Sur le Pays de Guingamp, ils ont progressé de 7% entre 2000 et 2003.

Si les emplois sont concentrés sur le plan géographique, ils le sont également au niveau des activités. En 1999, 5 branches d'activités concentraient les 2/3 de l'emploi total du Pays de Guingamp : l'éducation, la santé et l'action sociale (22,4%), le commerce (13,4%), l'agriculture (13,0%), la construction (9,0%) et les IAA (8,7%).



**Dans l'industrie, les IAA regroupent 53% des emplois** (proportion nettement supérieure à la moyenne départementale). Les industries des viandes sont le secteur industriel dominant dans la zone d'emploi en 2002 : elles comptent 984 emplois (salariés et non salariés), soit 24,4% de l'emploi industriel total (les industries des viandes comptent 33 412 emplois (salariés et non salariés) et représentent 16,7% de l'emploi industriel en Bretagne).

Les groupes bretons « pèsent » 22,6% dans l'emploi des secteurs marchands non agricoles (17,2% en Bretagne), les groupes français non bretons 12,9% (22,5% en Bretagne) et les groupes étrangers 2,5% (6,5% en Bretagne). Le système productif de la zone d'emploi de Guingamp présente une diversité sectorielle et une faible dépendance à l'égard des groupes étrangers, selon l'Insee.

Les emplois exposés aux délocalisations représentaient 25,3% des emplois dans la zone d'emploi de Guingamp en 1999 (17<sup>ème</sup> rang régional ; 32,3% en Bretagne). Le nombre d'emplois exposés aux délocalisations a progressé de 11,6% entre 1990 et 1999 (7<sup>ème</sup> rang régional ; +9,9% en Bretagne).

Au sein du tertiaire, les branches de « l'éducation, de la santé, de l'action sociale » et du « commerce » regroupent respectivement 36 et 22% de l'emploi tertiaire contre 33 et 20% en moyenne départementale.

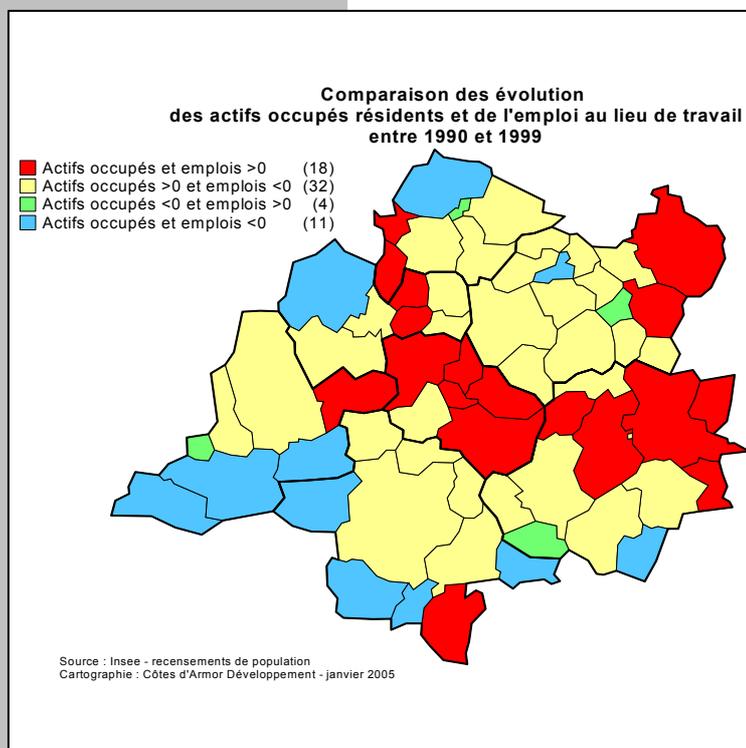
L'administration et les services aux entreprises figurent parmi les 10 principales branches d'activités pourvoyeuses d'emplois et représentent ensemble 25,3% de l'emploi tertiaire et 15,6% de l'emploi total. Trois établissements publics figurent parmi les dix plus grands établissements de la zone d'emploi : le centre hospitalier spécialisé de Bégard (700 à 799 salariés), les centres hospitaliers de Guingamp (500 à 599 salariés) et de Paimpol (400 à 499 salariés).

### **5. Actifs occupés et emploi au lieu de travail : une dynamique liée au axe de communication et une progression de la fonction résidentielle**

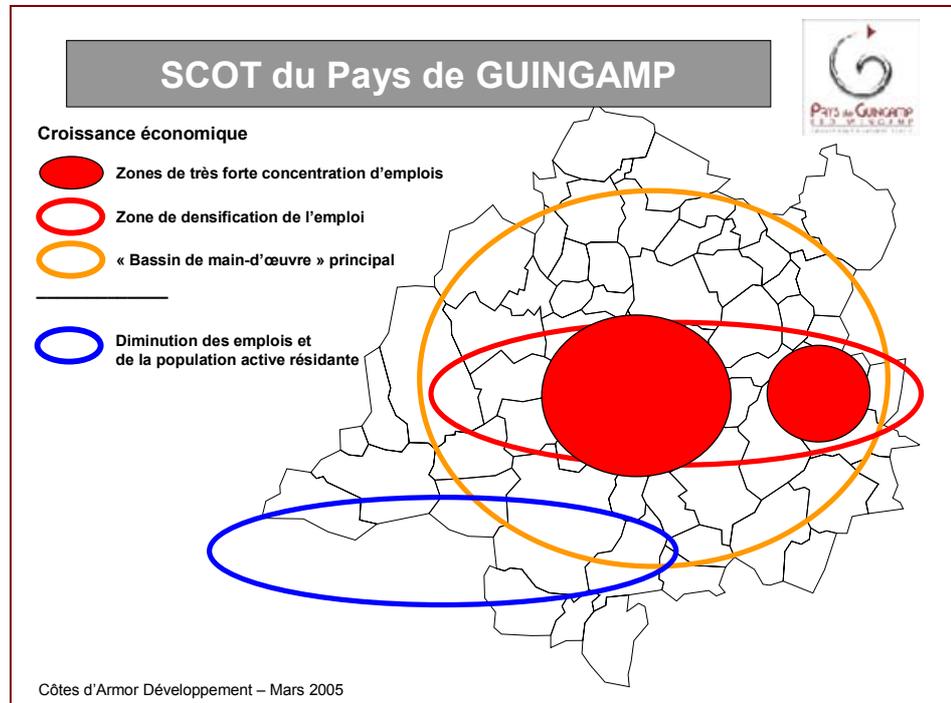
La comparaison de l'évolution des actifs occupés résidant et des emplois dans les différentes communes du Pays de Guingamp entre 1990 et 1999 est extrêmement riche d'enseignements.

Elle peut être résumée ainsi :

- une évolution positive de ces deux critères dans 18 communes situées principalement au centre du territoire et le long de la RN 12 qui profitent par conséquent d'une double dynamique : création d'emplois et nouveaux habitants (en rouge sur la carte),
- une évolution négative de ces deux critères dans une dizaine de communes situées en périphérie du territoire et préférentiellement aux franges Sud du Pays de Guingamp (bleu),
- le développement de la fonction résidentielle est très net sur le reste du territoire : 32 communes sur 65 voient le nombre de leurs actifs occupés résidant augmenter alors que le nombre d'emplois sur leur territoire diminue (jaune).



## Structuration économique du Pays de Guingamp : carte de synthèse



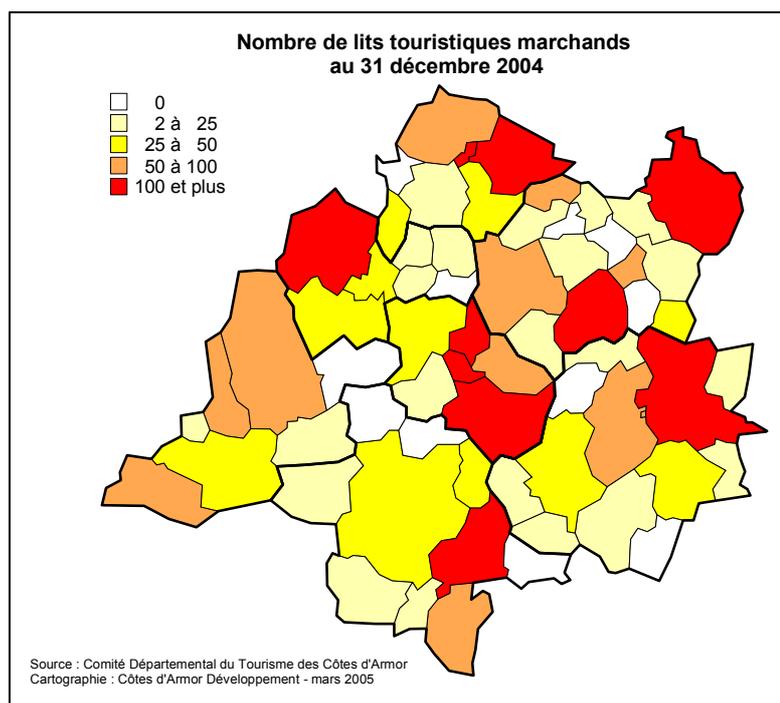
### I-3. Un potentiel touristique à développer :

Le niveau de développement de l'activité touristique sur un territoire et son dynamisme se mesurent notamment à travers sa capacité d'hébergement. Sur le Pays de Guingamp (y compris les résidences secondaires) elle est au global de l'ordre de 26.000 lits (8% de l'offre touristique en hébergement des Côtes d'Armor).

Toutefois, et à l'image du département, la part des résidences secondaires est partout prépondérante. Elle varie entre 66% (Communauté de Communes de Guingamp) et 89% (Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre).

L'offre d'hébergement est particulièrement dense sur la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha (42% des lits) et, notamment, sur la commune de Plouha qui, à elle seule, représente près du ¼ (23%) de la capacité d'accueil touristique du Pays de Guingamp.

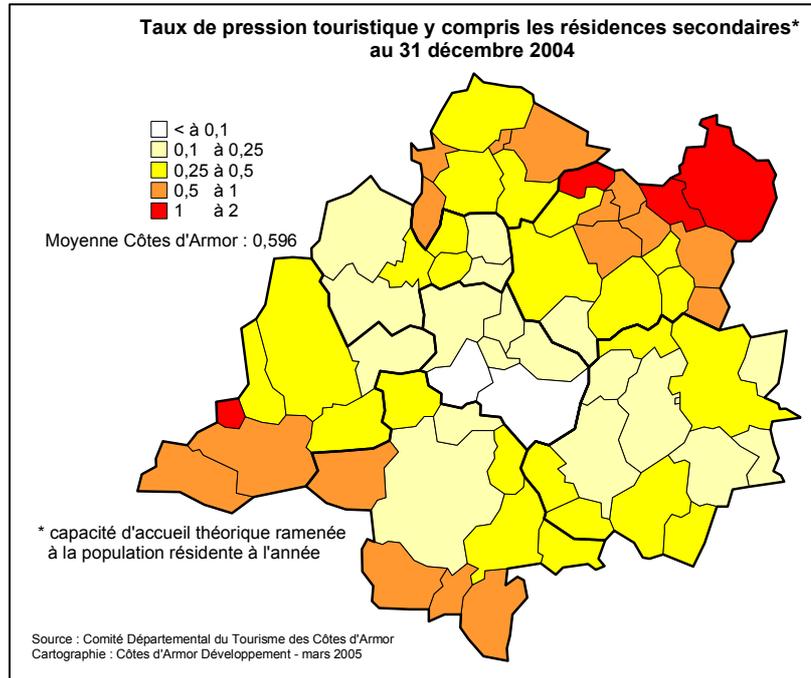
La **capacité d'hébergement « marchande »** est plus représentative de l'activité touristique réelle d'un territoire. Avec ses 72.173 habitants, le Pays de Guingamp représente 13% de la population totale costarmoricaine. Sa capacité d'accueil touristique marchande est évaluée à 5.352 lits (6% de l'offre totale départementale). L'écart entre ces deux proportions met en évidence la relative faiblesse du potentiel d'accueil touristique du Pays de Guingamp.



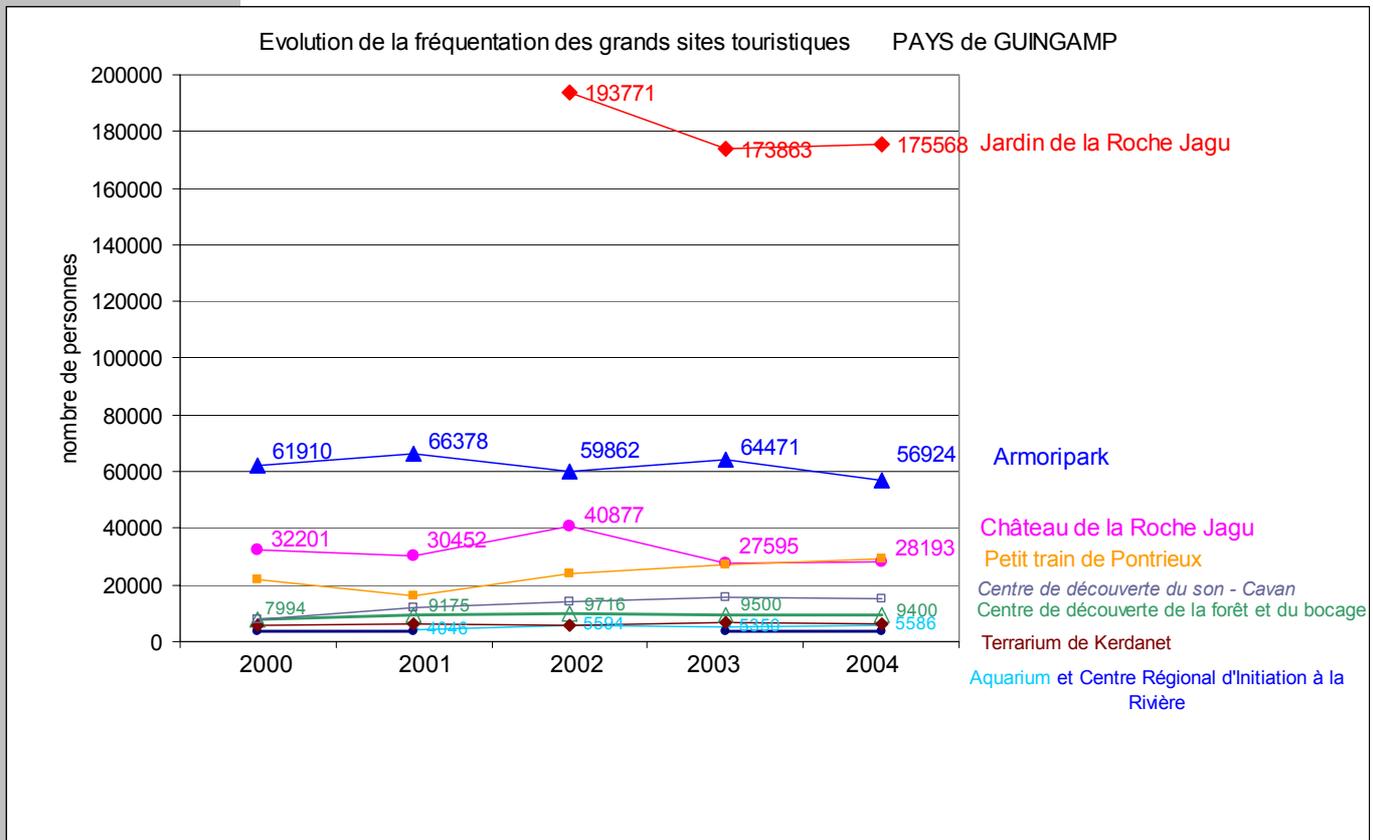
Pour autant, la structure de l'hébergement touristique est identique à celle des Côtes d'Armor : prédominance, mais plus faible, des emplacements de campings (48% contre 51% en Côtes d'Armor), la part des autres types d'hébergement étant un peu plus élevée pour les meublés labellisés (Gîtes de France) : 17,5% (12% en CA), les centres d'accueil divers : 16% (10,5% en CA) et les hôtels : 13,5% (12% en CA).

Rapportée à la population permanente, la capacité d'hébergement touristique détermine un taux de pression touristique plus faible dans les communes situées au centre du territoire.

La pression touristique croit de façon régulière du centre vers la périphérie du territoire, notamment vers la frange littorale au Nord. Cela confirme la vocation productive et résidentielle des communes situées sur l'axe central irrigué par les voies express (RN12 et RD 767) et des principaux centres urbains.



### La fréquentation touristique



Le Pays de Guingamp dispose de plusieurs sites de visite fréquentés d'envergure, comme Les Jardins du Château de la Roche Jagu (170 000 visiteurs/an), le parc d'attraction Armoripark (56 000 visiteurs/an), ou encore le petit train touristique de Pontrioux à Paimpol (28 000 visiteurs/an), et des parcs animaliers ou écomusée (4 000 à 9000 visiteurs/an), sans compter les sites naturels de renommées comme les falaises de Plouha.

